



OPÉRATION FAÇADE

Vous êtes en cours d'acquisition ou propriétaire d'une résidence principale située en **centre ancien** (voir plan). Vous êtes occupant ou bailleur : La **Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille - Illibérus** vous aide pour entreprendre des travaux de ravalement de la façade de votre bien immobilier.

Bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement par un bureau d'études spécialisé dans la réalisation de travaux*.



CONTACTEZ SOLIHA
PERMANENCES CC ACVI
Lundi de 15h à 17h
04 68 54 65 44

ANTENNE DE PERPIGNAN
En dehors des permanences,
04 68 54 65 45
contact.pyreneesorientales@solih.fr

*VÉRIFIEZ L'ÉLIGIBILITÉ
DE VOTRE LOGEMENT
WWW.CC-ACVI.COM
RUBRIQUE "OPÉRATION FAÇADE"

WWW.CC-ACVI.COM
RDV SUR NOTRE SITE



OPÉRATION HABITAT

ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET **FINANCEMENT**
POUR LA RÉHABILITATION DE VOTRE LOGEMENT* SITUÉ EN
CENTRE ANCIEN.

Argelès-sur-Mer, Bages, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Elne, Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Ortaffa, Palau-del Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Genis-des-Fontaines, Sorède, Villelongue-des-Monts

PERMANENCES

SANS RENDEZ-VOUS un lundi par mois de 9h à 12h
en alternance sur les communes d'Argelès-sur-Mer, d'Elne, de Saint-Genis-des-Fontaines et de Port-Vendres.

SUR RENDEZ-VOUS un vendredi par mois de 9h à 12h
Prenez rendez-vous : <https://cc-acvi.reservio.com/>
en alternance sur les communes de Cerbère, de Collioure de Laroque des Albères et de Palau-del Vidre.



TRAVAUX LOURDS, ENTRETIEN DE VOTRE
LOGEMENT OU D'UNE COPROPRIÉTÉ
(toiture, maçonnerie, électricité, plomberie...)

TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
(isolation, chauffage, menuiserie...)

**TRAVAUX SPÉCIFIQUES
POUR PERSONNES ÂGÉES
OU À MOBILITÉ RÉDUITE**
(salle de bain, rampe, monte-escalier...)

CONTACT
URBANIS
04 68 63 76 84

(les mercredis de 10h à 13h)
operationhabitat@urbanis.fr

Rendez-vous sur
www.cc-acvi.com
rubrique Opération Habitat
pour télécharger le calendrier
des permanences et consulter
les périmètres



* Les aides concernent exclusivement les **résidences principales**, les **copropriétés**, et les **logements occupés ou loués à l'année**.